

Direction de la Culture et du Patrimoine

DOSSIER EXAMINE PAR LA COMMISSION PERMANENTE du 22 mai 2025**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT À LA COMMUNE DE KATZENTHAL****TRAVAUX AU CHATEAU DU WINECK**

(rapport N° 11825)

Territoire	Maître d'ouvrage - Libellé de l'opération Plan de financement Imputation budgétaire	Montant subventionnable	Taux maximal	Montant maximal de la subvention
CENTRE	<p>Château du WINECK Maître d'ouvrage : Commune de Katzenthal</p> <p>Restauration à l'identique du balcon et de l'auvent de protection situés en partie haute (entrée historique d'origine) sur la façade sud du donjon.</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un échafaudage Etalement et démontage partiel de la charpente support de l'auvent avec récupération des tuiles en vue de réemploi Remplacement des pièces de bois pourries Remise en état à l'identique du balcon et de l'auvent de protection. <p><u>Montant du projet</u> : 27 350 € HT (30 635 € TTC) 5 500 € HT de maîtrise d'œuvre, approuvée lors du conseil municipal du 04 septembre 2024 et 21 850 € HT pour travaux d'entreprise et fournitures.</p> <p><u>Cofinancements</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Autofinancement Commune de Katzenthal : 5 470 € (20 %). Subvention attendue de la DRAC : 5 470 € (20 %). Subvention attendue de la Région Grand Est : 5 470 € (20 %). Don de l'Association des Amis du Wineck : 4 102 €. 	27 350 € HT	25 %	6 838 €
TOTAL DE LA SUBVENTION ACCORDÉE				6 838 €

Total subvention attribuée au titre du Fond pour les châteaux forts « Plan Patrimoine 68, volet châteaux forts ».	6 838 €
--	----------------

Imputation :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature comptable	Montant
P259	P259O002	P259E03	P259O002T25	(1238) 204-2041482-312	6 838 €

Subventions d'équipement versées – Bâtiments et installations.

Modalités de versement

La subvention sera versée à la Commune de KATZENTHAL en une seule fois, conformément au règlement budgétaire et financier, en fin d'opération sur présentation des factures acquittées.

Le montant de la subvention sera calculé en multipliant le montant des dépenses éligibles certifiées par le taux de subvention de la CeA.